

COMMUNE DE CAIRON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 8 septembre 2022

L'An deux mil vingt-deux, le huit septembre à 18 H 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur ROUZIC Dominique, Maire.

Etaient présents : M. ROUZIC, Mme LE GUYADER, M. LEFRANC, Mme WEYANT, Mme BOUVIER, M. COUESPEL, M. LEBRET, Mme VENTURELLI, Mme SILINE, M. CAHAN, M. CATHERINE

Absents excusés : Mme FRETAULT (pouvoir à M. ROUZIC)
M. BELLET (pouvoir à M. LEFRANC)
Mme DUQUENNE, (pouvoir à Mme LE GUYADER)
Mme BREGEON (pouvoir à Mme WEYANT)
Mme DE BETHUNE (pouvoir à M. CAHAN)
M. LEFEBVRE (pouvoir à M. CATHERINE)
M. POULAIN, Mme DANET
Mme LE GUYADER a été élue secrétaire

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 17

OBJET : Adhésion de la commune de COLOMBELLES au SDEC ENERGIE

Vu l'article 5.1 des statuts du SDEC ENERGIE, issus de l'adhésion de la communauté de communes BAYEUX INTERCOM, acté par arrêté préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu la délibération de la Commune de COLOMBELLES en date du 30 mai 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ENERGIE pour le transfert de sa compétence « éclairage public »,

Vu la délibération du Comité Syndical du SDEC ENERGIE en date du 16 juin 2022 acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence,

CONSIDERANT que, par délibération en date du 30 mai 2022, la Commune de COLOMBELLES a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ENERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « éclairage public » des zones d'activités économiques (ZAE),

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 16 juin 2022, le Comité Syndical du SDEC ENERGIE a approuvé l'adhésion de la Commune de COLOMBELLES à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ENERGIE a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la Commune de COLOMBELLES au SDEC ENERGIE au conseil municipal

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de commune de COLOMBELLES au SDEC ENERGIE.

Accusé de réception en préfecture

014-211401237-20220908-2022-034-DE

Date de télétransmission : 15/09/2022

Date de réception préfecture : 15/09/2022

014-211401237-20220908-2022-034-DE au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Dominique ROUZIC